



Collège Marcellin Berthelot

## PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du mardi 10 mai 2016

---

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

M. DEL MEDICO ouvre la séance à 18h15. Le quorum est atteint (17 voix).

Le secrétariat est confié à la direction.

Le procès-verbal du précédent conseil d'administration, du 09 février 2016, est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté en l'état à l'unanimité.

### **I. AFFAIRES FINANCIERES**

#### **1. Compte financier de l'exercice 2015**

M. Dupasquier, agent comptable, ouvre la première partie de la séance, réservée au compte financier de l'exercice 2015.

Il rappelle que les dépenses et les recettes s'effectuent en année civile et que les membres sont appelés à se prononcer sur deux votes :

- Le vote de l'arrêt des comptes sans réserve ou avec réserves justifiées ;
- La répartition du résultat.

M. Dupasquier entame la présentation du rapport du compte financier 2015, en commençant par la présentation du suivi du budget.

La présentation s'ouvre par les montants inscrits au budget initial : 552 181.61€ en recettes et 606 215.83€ en dépenses.

La réalisation du budget est marquée par des écarts.

Un écart de 18 714.72€ s'explique en activités pédagogiques (AP) par des opérations de voyages non réalisées et un autre de 29 027.56€ en administration et logistique (ALO), justifié par une facture de chauffage de 2011 non encore parvenue.

L'analyse de gestion permet d'avoir un regard sur les recettes perçues, sources de financement, et les dépenses effectuées sur les 3 derniers exercices.

Le collège est concerné par une facture de viabilisation de 2011 non encore parvenue à ce jour.

Une attention est portée sur les opérations spéciales. Il s'agit des amortissements des biens immobilisés, qui correspondent à la dépréciation de leur valeur. Ces amortissements sont évalués à 2 146.16€, dans la partie dépenses. En recettes, le montant des opérations spéciales est de 400.49€ en recettes. Elles correspondent à la neutralisation des amortissements, qui a lieu pour les biens immobilisés acquis par dotation.

L'analyse comptable reprend les opérations en attente de réalisation au 31 décembre 2015.



Il demeure 97 624.29€ en crédit, au titre de factures non encore parvenues (dont 35 000 € de viabilisation), 22 877.01€ d'avances des familles pour les différents séjours pédagogiques et 798.66 € d'avance repas commensaux.

Divers reliquats de subventions sont rappelés, tel que 170.06 euros relatifs à une subvention 2011 pour la technologie et 3 232.12 euros relatifs à la subvention Comenius.

La caisse de solidarité, sur laquelle sont versés les reliquats de la participation des familles aux séjours pédagogiques, s'élève à 2 074.28€.

Diverses sommes n'ont pas été recouvrées en raison de chèques sans provision.

Le rapport financier se ferme sur l'évolution des créances, en baisse depuis 2013. M. Dupasquier et M. Del Medico saluent ici le travail mené par Mme Samson et Mme Freitas.

La pièce 14 retrace différents éléments d'analyse, notamment sur le montant du fonds de roulement, en hausse depuis ces cinq dernières années. Il est de 127 901.09€, montant auquel doit être retranché la facture de la viabilisation de 2011, évaluée à 35 000€.

**Vote de l'arrêt des comptes 2015 :**

**À l'unanimité des présents sans réserve (17 voix).**

**Vote de l'affectation des résultats :**

**À l'unanimité des présents (17 voix).**

**2. Admission en non-valeur**

Mme Samson propose que le montant de 184.33€, correspondant à des chèques rejetés de 2013, ainsi que des créances antérieures (de 2008 à 2013) de demi-pension d'un montant de 702.83€, passent en admission en non-valeur. Cela signifie que l'établissement renonce au recouvrement de ces dépenses. Le choix est fait de les prendre en charge par un prélèvement sur fonds de roulement pour un montant total est de 887.16€.

**Vote de la proposition : À l'unanimité des présents (17 voix).**

**3. Prélèvement sur fonds de roulement**

Un prélèvement sur fonds de roulement est proposé aux membres du C.A. par Mme Samson.

Le montant total s'élève à 6 487.16€. Il comprend :

- Réparations : 1 650€ (trappe de désenfumage : 662.98€ ; système d'alarme incendie : 982.80€) ;
- Participation du collège au séjour pédagogique de la classe Ulis : 690€ ;  
Mme Samson profite de ce vote pour inscrire l'ensemble des écritures relatives à ce séjour, dont le principe et le budget ont été votés lors du CA du 09/02/16.
- Factures 2014 au titre de la participation de l'établissement à « Collège au Cinéma » : 1 010€ ;
- Admissions en non-valeur : 887.16€ ;
- Estimation des besoins en physique-chimie en vue de la rentrée scolaire prochaine : 2 250€.  
M. Del Medico explique que ces besoins sont dus à un manque de salles adaptées à l'enseignement de la physique-chimie (1 au lieu de 2) , tel qu'il est requis par la mise en place de la réforme du collège. A défaut, l'achat de nouveaux matériels est indispensable.  
Mme Mauvais-Jarvis tient à saluer le travail des professeurs de sciences. Ils ont en effet permis de mutualiser le



laboratoire de SVT et ont travaillé sur ce projet, afin que les enseignements puissent avoir lieu, malgré le fait que le conseil départemental n'ait pas réalisé les travaux nécessaires dans les salles de classe.

**Vote du prélèvement sur fonds de roulement : À l'unanimité des présents (17 voix).**

Mme Samson informe enfin de l'état de certaines activités suite à l'arrêt des comptes 2015 :

- Suite à un versement supplémentaire de 1 579€ au titre du fonds social, et à l'ajustement des crédits, le fonds social s'élève à 2 877,71€.
- Suite à un ajustement des crédits, la caisse solidarité s'élève à 2 074.28€.
- Une subvention relative à la « mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République », d'un montant de 1 081€ a été attribuée à l'établissement.

**19h15 : Départ de Monsieur Dupasquier**

## **II. AFFAIRES PEDAGOGIQUES**

### **4. Règlement intérieur 2016-2017**

M. Del Medico rappelle que, comme il se doit dans le cadre d'une révision du règlement intérieur, la commission permanente a été réunie en amont. Elle a ainsi préparé le travail du C.A.

Il rappelle que le C.A. demeure souverain. Seul son vote permet d'entériner ou de rectifier les propositions faites.

M. Dianoux fait remarquer que la phrase signifiant que « l'inscription au collège Marcelin Berthelot vaut adhésion des familles et des élèves au règlement intérieur de l'établissement et engagement à le respecter » est présente dans le préambule, comme en fin de texte.

Elle est supprimée à la fin du texte.

**Vote du règlement intérieur ainsi modifié : À l'unanimité des présents (17 voix).**

## **III. QUESTIONS DIVERSES**

### **5. Présentation du PPMS (vote) et bilan de l'exercice du 14/03/2016**

Mme Mauvais-Jarvis présente aux membres du conseil d'administration le PPMS (plan de prévention et de mise en sûreté) de l'établissement, ainsi que le bilan de l'exercice réalisé le 14/03/16.

**Mme Attia quitte le conseil d'administration à 19h35.**

Le PPMS est la présentation de l'ensemble des gestes appropriés, des attitudes et des conduites à tenir, face à chacun des risques majeurs, de façon à préserver l'intégrité des occupants du collège jusqu'à l'arrivée des secours. Il établit une procédure de mise à l'abri ou d'évacuation, des personnes présentes au sein de l'établissement.

Le PPMS a été conçu selon 5 zones de confinement et un plan d'évacuation. Un kit PPMS est présent au sein de chacune de ces zones. Des responsables de zone volontaires ont été informés de leurs missions, notamment par le biais de fiches fonction présentes dans le kit PPMS. Des fiches réflexes y sont également mises à la disposition de tous.

Mme Mauvais-Jarvis explique que le PPMS doit être évalué régulièrement et doit donc faire l'objet d'exercices de simulation.



Ces exercices, en confrontant les différentes procédures à la réalité du terrain, permettent de le remanier pour l'améliorer.

Le premier exercice s'est déroulé le 14/03/2016. Le risque tempête a été simulé.

Le bilan a été globalement satisfaisant. Il a été constaté :

- un comportement approprié de l'ensemble des occupants de l'établissement (respect des missions implication ...)
- un déroulement dans le calme ;
- un grand respect des règles de sécurité ;
- un bon fonctionnement du matériel et des malles de première urgence.

Des points négatifs restent néanmoins à corriger :

- un signal sonore inapproprié ;
- une mauvaise appréciation par certains du rôle central du chef de zone et de sa responsabilité ;
- une prise en charge des PAI trop lente et de l'imprécision dans le devenir des traitements à la fin de la mise à l'abri ;
- la nécessité de préciser les missions de chacun, notamment celle du chef d'établissement et les circuits.

M. Dianoux demande si tous les trousseaux de salles disposent de la clé de la réserve dans laquelle se trouve le kit PPMS. L'administration répond que la procédure est en cours, et notamment une réflexion sur le changement global des serrures de l'établissement.

**Vote du PPMS : Adoption à l'unanimité des présents (16 voix).**

## **6. Calendrier de fin d'année**

Le calendrier de fin d'année est présenté aux membres du conseil d'administration.

Sont évoquées les dates des conseils de classe du troisième trimestre, du rendu des manuels scolaires, ainsi que des départs des derniers séjours pédagogiques.

Sont également rappelées les dates de l'épreuve d'histoire de l'art et du DNB, ainsi que l'organisation liée au fait que, cette année, l'établissement est centre de correction.

L'ensemble des membres du conseil d'administration est informé que les élèves seront libérés le mardi 21 juin après leur journée de cours et reprendront le mercredi 29 juin 2016. Les enseignements se terminent le mardi 05 juillet 2016, sauf pour les élèves de la classe Ulis qui finissent le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016. Du 29 juin au 5 juillet, le service de demi-pension fonctionnera normalement.

La séance est levée à 20h30.